La Commémoration de la naissance du Prophète Muhammad

25 septembre 2011 Samir Abou Taymyya Al Jazairi

Sheikh Muhammad Ibn Sâlih Al ’Uthaymîn (RahimAllah)

A l’approche de la date de naissance présumée de notre prophète, (صلى الله عليه وسلم),, nous avons jugé bon de réactualiser une traduction qui porte sur ce sujet. Beaucoup de nos frères et soeurs, sauf ceux à qui Allah a fait miséricorde, célèbre la naissance de notre prophète, (صلى الله عليه وسلم), sans savoir que cette célébration relève ni plus, ni moins, des innovations.

On allume des bougies dans telle maison, on égorge un mouton dans telle autre et la liste des innovations à l’occasion de cet événement est malheureusement bien longue, qu’Allah nous en préserve.

Que ces gens sachent que le seul moyen d’honorer notre prophète, (صلى الله عليه وسلم), est de suivre le message pour lequel il, ’alayhi salat wa salam, a été envoyé par miséricorde pour toute l’Humanité.

Qu’ils sachent qu’honorer notre prophète consiste à connaître sa personnalité, l’obéir dans tout ce qu’il, ’alayhi salat wa salam, a ordonné, de croire à toutes les choses qu’il nous a informées de s’écarter de tous les interdits contre lesquels il, ’alayhi salat wa salam, nous a mis en garde et de n’adorer Allah que par ce qu’il, (صلى الله عليه وسلم), à légiféré.
Telles sont les conditions nécessaires à remplir pour toute personne prétendant vouloir suivre notre prophète, (صلى الله عليه وسلم).

Prouvons notre amour pour notre prophète, (صلى الله عليه وسلم), en pratiquant TOUTE sa sounnah authentique dans la mesure de nos possibilités en tout temps et en tout lieu insha Allah et que les salutations et les bénédictions soient sur notre prophète wa-salâm ’alaykum.

Au Nom d’Allah, Le Tout Miséricordieux, Le Très Miséricordieux. Ô gens ! Craignez Allah et sachez que le plus grand de Ses bienfaits réside dans les Messagers qu’Il a dépêchés en tant qu’annonciateurs et avertisseurs, et dans les Livres qu’Il leur a révélés afin de trancher les litiges de Ses serviteurs.

Muhammad (صلى الله عليه وسلم), qu’Allah suscita afin de guider l’humanité dans son entier et par qui il clôtura la prophétie, fait [sans conteste] partie des plus élevés d’entre eux, de ceux dont l’emprunte fut la plus profonde et dont le message fut le plus global.

Allah l’envoya à une période creuse de la prophétie, à un moment où les hommes avaient le plus grand besoin de la lumière de [Son] message.

Par lui, Il répandit la guidée après l’égarement, l’union après la division et la richesse après la pauvreté. Les êtres devinrent alors frères par Sa grâce et des soutiens mutuels dans Sa religion. Les nations y adhérèrent ensuite et ceux qui s’y agrippèrent furent telle une lueur éclatante dans le ciel de l’histoire humaine.

En effet, aussi longtemps que la communauté islamique s'est montrée soucieuse d'appliquer la Loi d'Allah et de vivre en conformité avec les principes qui furent ceux de son guide Muhammad (صلى الله عليه وسلم) en termes de pratiques cultuelles, de relations sociales et de politique intérieure et extérieure...

Aussi longtemps donc qu'elle observa cette ligne de conduite, elle garda le leadership des nations.

Mais la situation eut vite fait de changer avec les premières déviations qui apparurent. Allah plaça alors son malheur dans ses membres mêmes et les soumis à l'autorité de leurs ennemis.

Ils devinrent tel l'écume du torrent et furent littéralement dévorés par les autres nations, sans compter que les passions semèrent la division en leur sein.

[Il convient par ailleurs de savoir] que ce prestige et cette puissance dont elle a longtemps joui ne pourront à nouveau être effectifs que lorsqu'elle reviendra, par chacun des membres et des peuples qui la constituent, vers sa religion...

Sa religion qu'elle appliquera avec tout ce que cela implique en termes de paroles, d'actes et de croyances...

Sa religion dont elle fera son unique finalité [et qu'elle observa] conformément à ce qui nous été rapporté de la part du Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) et de ses nobles compagnons. Or, une parfaite application passe nécessairement par le fait de n'instaurer aucune pratique rituelle ou autre occasion religieuse en dehors de celles qui ont été vérifiées de source sûre de la part du Prophète (صلى الله عليه وسلم).

Car il a en effet uniquement été ordonné aux êtres humains d'adorer leur Seigneur en toute exclusivité. Dès lors, quiconque Lui adresse un acte d'adoration qu'Il n'a pas légiféré verra cet acte lui être renvoyé, conformément à la parole dans laquelle le Prophète (صلى الله عليه وسلم) nous dit :

" Quiconque accomplit un acte non conforme à nos enseignements le verra rejeté."

De telles pratiques constituent, aux yeux de la législation, des innovations, sachant que toute innovation est égarement.

Participe de ces pratiques innovées, la commémoration de la naissance du Prophète (صلى الله عليه وسلم) qui se déroule [chaque année] durant le mois de Rabî' Al Awwal. Ainsi, la douzième nuit de ce mois voit les gens se réunir dans les mosquées ou chez eux pour accomplir des prières, innovées, sur le Messager d'Allah (صلى الله عليه وسلم) et lui adresser des éloges par lesquelles ils dépassent la limite qu'il a fixée en termes de considération à son égard.

D'aucuns accompagnent même parfois ces réunions d'un repas et veillent ainsi. Ils dilapident donc de l'argent et du temps tout en fatiguant leur corps dans ce que ni Allah, ni Son Messager n'ont légiféré...

Dans une pratique à laquelle ni les califes éclairés, ni les compagnons, ni les musulmans des trois premiers siècles ou encore ceux qui les ont suivis en bien ne s'adonnaient.

Or, [il est évident que] s'il y avait un bien en cela, ils nous y auraient certes devancés. Car comment Allah priverait les plus anciens membres de cette communauté, qui comptaient parmi eux les califes éclairés, d'un tel bien si toutefois il en était ainsi.

Ce n'est donc qu'au quatrième siècle de l'hégire que des gens ont institué cette innovation.

Le Sheikh Al Islâm Ibn Taymiyya (qu'Allah lui fasse miséricorde) a dit dans son ouvrage intitulé : " **Iqtidâ As-Sirâte Al Mustaqîm** : Mukhâlafatu Ashâb Al Jahîm " :

"L'institution, par certains, d'une fête commémorant la naissance du Prophète malgré les divergences existant quant à sa date exacte -et qui vise, soit à ressembler aux chrétiens dans leur commémoration de la naissance de 'Îssa ('alayhi salam), soit à exprimer leur amour et leur vénération pour le Prophète (صلى الله عليه وسلم) - n'était pas pratiquée par les anciens bien qu'ils aient eu raisons de le faire et que rien ne les en empêchait.
Et si une telle démarche comportait un bien, qu'il soit absolu ou même prépondérant, ces derniers seraient plus en droit de l'appliquer que nous. L'amour et la vénération qu'ils avaient à l'égard du Prophète (صلى الله عليه وسلم) étaient en effet bien plus intenses que les nôtres et ils étaient on ne peut plus soucieux que nous de pratiquer le bien. Leur amour et leur vénération s'exprimaient donc uniquement dans leur mise en conformité avec la voie du Prophète, l'obéissance qu'ils lui vouaient, l'application de ses commandements, la revivification tant dans la forme que dans le fond- de sa Sunna, la propagation [du message] avec lequel il fut dépêché et enfin dans tous les efforts qu'ils déployèrent dans leur coeur, par leur langue ou par les actes- dans cette voie.
Or, force est de constater que la plupart de ces personnes soucieuses de pratiquer de telles innovations sont dans une totale léthargie lorsqu'il s'agit d'oeuvrer là où l'ordre du Prophète (صلى الله عليه وسلم) leur est parvenu. On ne peut que les comparer à ceux qui ornent et embellissent le Coran sans le lire ou encore à ceux qui le lisent sans l'appliquer. "

Ô vous qui êtes soumis à Allah ! Sachez par ailleurs que cette pratique innovée que l'on a instaurée le 12 du mois de Rabî' Al Awwal n'a aucun fondement du point de vue historique.

En effet, il n'a pas été vérifié de source sûre que la naissance du Prophète (صلى الله عليه وسلم) eut lieu en cette nuit. Les historiens ont ainsi divergé sur ce point en sept dates différentes, à savoir : le 02, le 08, le 09, le 10, le 12, le 17, et le 22.

Sept opinions existent ainsi et rien n'indique que l'une d'elles prévaut sur les autres. La détermination du jour exact de la naissance du Prophète al-dhiyâ'ul-Lami'ou minal-Khotbi al-djawâmi' en ce mois reste donc inconnue.

Cependant un spécialiste contemporain de la question a établi qu'elle correspondait au 09 Rabî' Al Awwal.

Et si une telle innovation n'est pas fondée historiquement parlant, elle ne l'est pas plus du point de vue religieux. En effet, ni le Prophète (صلى الله عليه وسلم), ni ses compagnons ou ceux qui les ont suivis en bien ne s'y sont adonnés.
Or, le messager d'Allah dit :

" Attachez-vous donc à ma Sunna ainsi qu'à la Sunna des califes bien guidés qui me succéderont. Agrippez-vous-y becs et ongles ! Et prenez garde à ce que l'on introduit en religion, car toute innovation est égarement. "

Il dit également :

" Ceci étant : ’’Le meilleur des propos est certes la parole d’Allah et la meilleure des voies est celle de Muhammad (صلى الله عليه وسلم). Quant aux pires des choses, ce sont celles que l’on introduit [en religion]. Or, toute innovation est égarement et tout égarement mène en enfer.’’ "

Toute fête ou occasion religieuse par laquelle on entend se rapprocher d’Allah en proclamant Sa grandeur ou celle de Son Messager (صلى الله عليه وسلم) entre dans le cadre des adorations. On n’en instituera donc que ce qui l’a été par Allah et par Son Prophète (صلى الله عليه وسلم), et l’on ne pourra vouer d’adoration par l’une quelconque d’entre elles en dehors de celles avec lesquelles Muhammad (صلى الله عليه وسلم) s’est présenté à nous.

Et sachez qu’il y a dans les façons qu’Allah nous a instituées afin d’exprimer notre vénération et notre amour du Prophète (صلى الله عليه وسلم) largement de quoi nous passer de tout autre moyen que l’on innove et introduit à cet effet.

Craignez donc Allah, ô vous qui êtes Ses serviteurs et contentez-vous de ce qui a été légiféré par Allah et instauré par Son Messager (صلى الله عليه وسلم) pour délaisser ce qui ne l’a pas été.

Sachez enfin, chers musulmans, que nous n’avons pas abordé ce sujet du fait de l’existence d’une telle innovation chez nous. Nous louons en effet Allah de voir que celle-ci n’a pas cours ici et que les habitants de ce pays ne la pratiquent pas, suivant ainsi l’exemple du Prophète (صلى الله عليه وسلم) et de ses compagnons.

C’est uniquement le fait que beaucoup en entendent parler sur les ondes radio qui nous a amenés à en expliciter l’origine et le statut. Le but étant que les membres de cette communauté soient à même d’en avoir une vision claire et de puiser dans ce qui fait le coeur de cette religion tout en délaissant les futilités sans fondement aucun.

[Et Allah nous dit] :

" ’’ Et voilà mon chemin dans toute sa rectitude. Suivez-le donc, et ne suivez pas les sentiers qui vous écartent de Sa voie.’’ Voilà ce qu’Il vous enjoint. Ainsi atteindrez-vous la piété. " [1]

---

[1] Sourate Le Bétail ; verset 153.
Source : al-dhiyâ’ ul-Lami’ou minal-Khotbi al-djawâmi’ P 36
Auteur : Sheikh Muhammad Ibn Sâlih Al ’Uthaymîn
Traducteur : Abou Anas
Article tiré du site sounna.com